CONSEIL MUNICIPAL
VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 14.12.2015
À 19 heures 30 à la maison des services publics de la Fresnaye-sur-Chédouet
72 600 Villeneuve-en-Perseigne

Date de convocation : 07.12.2015
Membres en exercice : 54
Présents : 33
Pouvoirs : 5
Votants : 38

L'an Deux Mille quinze, le 14.12.2015 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 07.12.2015, se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTET, Maire.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	EXCUSE/REPRESENTE	ABSENT
1	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
2	Monsieur	PICHON Jean-Pierre		Pouvoir à Dominique ANFRAY	
3	Monsieur	LELANEK David			X
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Madame	OLIN Aurore			X
6	Madame	AMBLARD Caroline			X
7	Monsieur	TROTTET André	X		
8	Monsieur	FRADET Claude	X		
9	Monsieur	VIOLET Alain	X		
10	Monsieur	BANKOLE Alain		Pouvoir à Alain VIOLET	
11	Madame	PRODHOMME Martine	X		
12	Madame	ANFRAY Liliane	X		
13	Monsieur	ADAM Cyril	X		
14	Madame	PATEL Pascale	X		
15	Madame	CERTAIN Lise		Pouvoir à Claude FRADET	
16	Madame	TALVARD Floriane		Pouvoir à Martine PRODHOMME	
17	Madame	PRINCE Nathalie			X
18	Monsieur	ESNAULT Kévin			X
19	Monsieur	TRILLES Jonathan	X		
20	Madame	BISSON Nadine	X		
21	Monsieur	PINTIAUX Gérard	X		
22	Madame	LINQUETTE Martine	X		
23	Monsieur	BEUNECHE Alain	X		
24	Monsieur	PARQUET Jean-Francis	X		

25	Monsieur	MORIN Emmanuel		Pouvoir à Alain BEUNECHE	
26	Madame	VALLET Isabelle	X		
27	Monsieur	RAGO Michel	X		
28	Monsieur	RICHARD Pascal		X	
29	Monsieur	LAVOINE Thierry	X		
30	Monsieur	LAMBOURG Jean-Claude	X		
31	Madame	RIALLAND Audrey		X	
32	Monsieur	JANVIER Gérard		X	
33	Monsieur	FAVIER Antoine	X		
34	Monsieur	DE GALBERT Bruno		X	
35	Madame	MAYBON Martine	X		
36	Monsieur	MONTHULÉ Xavier	X		
37	Monsieur	PERRIN Michel		X	
38	Madame	ROSE Christiane	X		
39	Monsieur	TRUCHET Jean-Marc		X	
x	Monsieur	DAVOUST Emmanuel	X		
41	Monsieur	LEGRAND Bernard	X		
42	Madame	PATRAS Chantal		X	
43	Madame	PERRIN Geneviève	X		
44	Monsieur	FIRMESSE Jean-Marie	X		
45	Madame	CANTE Dominique	X		
46	Monsieur	GOMMARD Marthial	X		
47	Monsieur	JEGO Jean-Yves	X		
48	Monsieur	PELÉ Dany		X	
49	Monsieur	LOISON Francis	X		
50	Madame	CHARPENTIER Maryline		X	
51	Monsieur	GAUTIER Régis	X		
52	Monsieur	CAMUS Christian	X		
53	Madame	NOUZILLE Laëtitia		X	
54	Monsieur	MOUSSAY Alain			X

Secrétaire de séance: Jonathan TRILLES

Le nombre de présents est de 33, avec 5 pouvoirs soit 38 votants.

Documents fournis :

- Procès-verbal du conseil municipal du 23.11.2015
- Avenant contrat Eco-emballage
- Rapport annuel SPANC
- AMF : les communes nouvelles et l'état civil
- Courrier de M. François BEAUDOIN, président de COSFIC, relatif à la semaine fédérale internationale de cyclotourisme à Mortagne au Perche en 2017
- Invitation au 20è anniversaire du Karaté Club de la Fresnaye sur Chédouet
- Extrait du schéma départemental de coopération intercommunale de la SARTHE

- Extrait du schéma départemental de coopération intercommunale de l'ORNE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Décisions modificatives
- Avenant au contrat d'Eco-emballage
- Remboursement anticipé d'un prêt
- Contrat d'accroissement temporaire d'activités
- Tarification et encaissement des repas du 11 novembre à Roullée et Lignières la Carelle
- Demande de remboursement d'une facture EDF
- Approbation du rapport annuel SPANC
- Schéma départemental de coopération intercommunale de la SARTHE (consultable en mairie)
- Schéma départemental de coopération intercommunale de l'ORNE (consultable en mairie)

2015-268 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après remise du procès-verbal à chaque membre du conseil, il y a lieu de procéder à l'adoption de celui-ci.
Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'entériner les décisions prises à la séance du 23.11.2015 en approuvant la rédaction du Procès-verbal.

2015-269 DECISIONS MODIFICATIVES

DM 5 du Budget principal

Les annuités pour l'amortissement de l'enfouissement des réseaux électriques sur la commune déléguée de Roullée n'ont pas été prévues au budget 2015.
Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour l'ouverture des crédits concernant cet amortissement. Par ailleurs, la délibération initiale prise en 2014 institue un amortissement sur 5 ans alors que la règlementation permet d'amortir sur 15 ans maximum les subventions d'équipement versées aux personnes publics.
Il est proposé :

- les ouvertures de crédits suivantes afin de passer les écritures comptables qui en découlent :

ouverture de crédit en dépense Section de fonctionnement	Chapitre 042 Art 6811	+ 1 405.00
virement de crédit en dépense Section de fonctionnement	Chapitre 023 Os	- 1 405

Virement de crédit en recette section d'investissement	Chapitre 021 os	+ 1 405
ouverture de crédit en recette Section d'investissement	Chapitre 040 Art 2804132	+ 1 405.00

- de fixer durée d'amortissement de la subvention publique de 42 748 € versée auprès du Département à 15 ans, soit une annuité de 2 849.86 €, et ce à compter de 2015.

DM 6 sur le budget principal

Il est proposé le virement de crédit suivant relatif à une révision du prix concernant la mission SPS sur l'aménagement urbain du bourg :

virement de crédit en dépense Section d'investissement	Chapitre 21 Art 2184	-130.00
virement de crédit en dépense Section d'investissement	Chapitre 21 Art 2315 op 29	+130.00

DM 3 sur le budget annexe ASSAINISSEMENT

Il est proposé le virement de crédit suivant pour annuler une créance au nom de Monsieur ROUY qui a été encaissée deux fois sur l'exercice précédent :

virement de crédit en dépense Section de fonctionnement	Chapitre 011 Art 615	-50.00
virement de crédit en dépense Section de fonctionnement	Chapitre 67 Art 673	+50.00

DM 4 sur le budget annexe ASSAINISSEMENT

Il est proposé le virement de crédit suivant relatif à une erreur d'imputation concernant le reversement des frais de personnel sur la commune déléguée de Lignières la Carelle :

virement de crédit en dépense Section de fonctionnement	Chapitre 011 Art 628	-1480.00
virement de crédit en dépense Section de fonctionnement	Chapitre 012 Art 621	+1480.00

DM 2 sur le budget annexe COMMERCES

Il est proposé les virements de crédits suivants relatifs aux annuités des emprunts :

virement de crédit en dépense Section de fonctionnement	Chapitre 66 Art 66111	+385.00
virement de crédit en dépense Section de fonctionnement	Chapitre 023 os	-385.00
Virement de crédit en recette section d'investissement	Chapitre 021 os	-385.00
Virement de crédit en dépense section d'investissement	Chapitre 21 Art 2184	-4770.00
Virement de crédit en dépense section d'investissement	Chapitre 16 Art 1641	+4385.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

2015-270 AVENANT AU CONTRAT D'ECO-EMBALLAGE

La société ECO-EMBALLAGE propose aux collectivités un nouveau soutien de 75.00 € la tonne pour les refus de tri de déchets d'emballages ménagers résiduels (résiduel PCNC + PCC, plastiques, aluminium) issus d'un centre de tri d'emballages ménagers et orientés vers l'incinération.
Pour les collectivités qui souhaitent adhérer à ce mode de valorisation de ces refus de tri, il sera proposé un avenant au contrat pour l'action et la performance (CAP) afin d'acter ce nouveau soutien. Celui-ci pourra être rétroactif au 1er janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'acter ce soutien de 75.00 € la tonne par un avenant au contrat pour l'action et la performance (CAP) avec la société Eco-emballage
- D'autoriser M. le maire à signer l'avenant à intervenir.

2015-271 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN PRET

La commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne a souscrit un crédit bancaire à court terme :

- Un prêt relais de 140 000 € d'une durée de 24 mois dans l'attente de percevoir les subventions de l'assainissement collectif à Saint Rigomer-des-Bois

Ayant un montant de trésorerie excédentaire, il est donc proposé de procéder dés maintenant à un remboursement de cet emprunt en cours afin de réduire les intérêts restants dus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'effectuer un remboursement anticipé du capital de 140 000 € du prêt relais n°10000115095 auprés du crédit agricole

2015-272 CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu l'article 3 alinéa 1 de la loi 84-53 du 26.01.1984,
Pour faire face à un besoin occasionnel relatif à l'exécution de diverses tâches administratives, il y a lieu de prévoir le recrutement d'un agent non titulaire qui puisse travailler en binôme avec la secrétaire avant d'assurer le remplacement de celle-ci.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- La création d'un emploi non permanent relatif à l'exécution de diverses tâches administratives, à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires.

- De recruter un agent non titulaire au grade d'adjoint administratif de 2éme classe pour accroissement temporaire d'activité du 07 au 15.12.2015.

2015-273 TARIFICATION ET ENCAISSEMENT DES REPAS DU 11 NOVEMBRE A ROULLEE ET A LIGNIERES LA CARELLE

A. Tarification et encaissement des repas du 11 novembre à ROULLEE

Il est proposé d'appliquer le tarif suivant pour l'encaissement des repas lors de la commémoration du 11 novembre 2015 par la commune déléguée de ROULLEE :

- Tarif des repas : 20.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif tel que proposé ci-dessus pour l'encaissement des repas du 11 novembre 2015 organisé par la commune déléguée de ROULLEE.

B. Tarification et encaissement des repas du 11 novembre à LIGNIERES LA CARELLE

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour l'encaissement des repas lors de la commémoration du 11 novembre 2015 par la commune déléguée de LIGNIERES LA CARELLE :

- Tarif pour repas du midi : 23.00 €
- Tarif pour repas du midi et soir : 26.00 €
- Tarif pour enfant jusqu'à 12 ans : 9.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs tels que proposés ci-dessus pour l'encaissement des repas du 11 novembre 2015 organisé par la commune déléguée de LIGNIERES LA CARELLE.

2015-274 DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE EDF

L'immeuble situé au 3 bis place de l'église est loué par M. Patras depuis le 15.09.2015, et il est prévu dans le bail commercial que les frais inhérent aux dépenses de consommations personnelles incombent au preneur.
La commune a reçu deux factures d'électricité pour la période allant du 06.08 au 30.09.2015 pour la part correspondant aux consommations et du 01.11 au 31.12.2015 pour la part relative aux frais d'abonnement.
Aussi, une proratisation du montant de ces deux factures qui s'élèvent à 726.45 € TTC doit être effectuée entre la commune et le preneur à compter de sa date d'entrée dans les lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Maire à émettre un titre de recette de 453.82 € à l'encontre de M. Patras Gilles correspondant au remboursement des frais d'énergie liés à l'utilisation de l'immeuble situé au 3 bis place de l'église.
- Que cette recette sera imputée à l'article 7788 au budget 2016

2015-275 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SPANC

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2015 concernant le prix et la qualité du service « SPANC ».

Après examen du dit rapport, le conseil municipal à l'unanimité décide ;

- De prendre acte du rapport annuel 2015 tel qu'il est présenté et de donner un avis favorable à la gestion du service SPANC

- Ce rapport est mis à la disposition du public et pourra être consulté dans chaque mairie dans les 15 jours qui suivent sa réception

2015-276 SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA SARTHE (consultable en mairie)

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de la Sarthe s'est réunie le 19.10.2015.
Lors de cette réunion, il a été présenté à la CDCI le nouveau projet du schéma départemental de coopération intercommunale réalisé par le représentant de l'état.
Une extension du périmétre de la communauté urbaine d'Alençon a bien été prévue au sein du nouveau schéma afin que La commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne soit rattachée au bassin de vie d'Alençon.
La préfecture nous demande d'émettre un avis sur le projet de schéma mis à jour.

Après examen du dit rapport, le conseil municipal à l'unanimité décide par 37 voix Pour et 1 Abstention :

- D'approuver le nouveau projet du schéma départemental qui nous été notifié suite à la CDCI du 19.10.2015.

2015-277 SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'ORNE (consultable en mairie)

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de l'Orne s'est réunie le 12.10.2015.
Lors de cette réunion, il a été présenté à la CDCI le nouveau projet du schéma départemental de coopération intercommunale réalisé par le représentant de l'état.
Une extension du périmétre de la communauté urbaine d'Alençon a bien été prévue au sein du nouveau schéma afin que La commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne soit rattachée au bassin de vie d'Alençon.
La préfecture nous demande d'émettre un avis sur le projet de schéma mis à jour.

Après examen du dit rapport, le conseil municipal à l'unanimité décide par 36 voix Pour et 2 Abstentions :

- D'approuver le nouveau projet du schéma départemental qui nous été notifié suite à la CDCI du 12.10.2015.

La prochaine réunion de Conseil municipal est prévue :

Le 11.01.2016 à 19h30

Réunion de bureau le 04.01.2016 à 18h30

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 21.12.2015

Le Maire
André TROTTET

COMMUNE NOUVELLE DE VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE